

Déclaration commune de la Communauté européenne et des États-Unis (Bruxelles-La Haye, 9 novembre 1991)

Légende: Le 9 novembre 1991, la Communauté européenne et les États-Unis publient une déclaration conjointe qui appelle au respect des droits de l'homme et de la démocratie dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO).

Source: Documents d'actualité internationale. dir. de publ. Ministère des Affaires étrangères. 15.01.1992, n° 2. Paris: La Documentation française. "Déclaration commune Communauté européenne-États-Unis, sur les transformations pacifiques et démocratiques à l'Est (Bruxelles-La Haye, 9 novembre 1991)", p. 39.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_commune_de_la_communaute_europeenne_et_des_etats_unis_bruelles_la_haye_9_novembre_1991-fr-b1c041cf-31db-4afa-ae1c-9df2818fceb1.html



Date de dernière mise à jour: 08/11/2016

Déclaration commune, Communauté européenne – Etats-Unis, sur les transformations pacifiques et démocratiques à l'Est (Bruxelles-La Haye, 9 novembre 1991)

Nous, la Communauté européenne et ses Etats membres et les Etats-Unis soutenons les citoyens des nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale ainsi que d'Union soviétique et de ses Républiques dans les efforts de reconstruction de leurs sociétés et de leurs économies sur une base démocratique, après des décennies de dictature et de déclin. Nous réaffirmons notre volonté de les assister alors qu'ils font face aux défis qu'ils devront surmonter dans la voie vers la démocratie et les économies de marché.

Un des défis majeurs réside dans le traitement des diversités ethniques et des droits des personnes appartenant à des minorités nationales. La diversité ethnique a enrichi de manière considérable les Etats membres de la Communauté européenne et les Etats-Unis. En Europe centrale et orientale ainsi qu'en Union soviétique et dans ses Républiques, toutefois, le communisme avait supprimé les aspirations légitimes de ceux qui cherchaient à exprimer et exercer leurs droits de l'homme et leurs libertés fondamentales. Nombre d'Etats de la région sont maintenant confrontés à la résurgence de tensions inter-ethniques pouvant mener à l'intolérance ethnique, au nationalisme agressif et à d'autres dangers. Le problème se présente à l'heure actuelle de la façon la plus aiguë et la plus dangereuse en Yougoslavie, où les bénéfices des réformes démocratiques n'ont pas encore été pleinement réalisés. Il existe également ailleurs et menace de saper les progrès vers la démocratie et la prospérité dans tous les pays de la région.

Les risques de tensions inter-ethniques et de nationalismes agressifs susceptibles de déstabiliser les démocraties naissantes de la région pourront le mieux être abordés par le biais de l'adhésion aux principes et engagements énoncés à travers le processus de la CSCE, réaffirmés entre autres à la récente réunion à Genève des experts sur les minorités nationales. Comme nous avons pu le constater en Yougoslavie, le non-respect de ces principes et engagements ne peut conduire qu'à la tragédie et à la souffrance humaine.

Nous souhaitons en particulier souligner que la liberté politique n'est pas la cause de tels problèmes, mais plutôt la précondition nécessaire à la réalisation de solutions durables dans un esprit de compromis et de tolérance mutuelle.

Nous lançons un appel aux gouvernements et aux citoyens de la région pour se joindre à eux en confirmant ouvertement et publiquement leur soutien aux normes de la CSCE, et plus spécifiquement :

- la solution de différends en conformité avec les valeurs démocratiques, les principes et les pratiques ;
- la confiance dans le dialogue et la négociation plutôt que l'usage de la force pour résoudre les différences politiques. L'usage de la force en la matière est tout à fait inacceptable et résultera dans l'isolement international de ceux qui y recourent ;
- le respect de toutes les frontières existantes, tant internes qu'externes, et l'entente de les changer par des moyens pacifiques uniquement et avec l'accord des parties concernées ;
- la reconstruction des sociétés basée sur la démocratie et l'Etat de droit, à l'inclusion, plus particulièrement, de pratiques démocratiques telles des élections libres et équitables, des processus juridiques appropriés, des libertés des médias et de l'encouragement de la tolérance et de la compréhension transculturelle. La démocratie n'est pas seulement fondée sur le principe de la règle majoritaire, mais également sur la protection des droits de l'homme fondamentaux de ceux qui sont minoritaires ;
- la protection des droits de l'homme, avec le plein respect de l'individu, y compris le traitement équitable et égal des membres des minorités nationales ;
- le respect du Droit et des obligations internationales, ainsi que des valeurs, principes et engagements énoncés à travers le processus de la CSCE, spécialement ceux contenus dans l'Acte Final d'Helsinki, de la Charte de Paris et des Documents de Copenhague, Genève et Moscou.

Nous notons que la pleine observation et mise en œuvre de tous les principes et engagements de la CSCE et le respect pour la diversité des minorités dans un esprit de tolérance sont essentiels pour le développement de relations étroites, coopératives et mutuellement bénéfiques dans la nouvelle Europe.

Comme la CSCE l'a proclamé de manière catégorique et irrévocable à Moscou, le respect des droits de l'homme fondamentaux dans chaque Etat de la CSCE constitue une préoccupation légitime pour la communauté de la CSCE. Ces principes se situent en effet au niveau des premières obligations d'un gouvernement responsable. Les citoyens et gouvernements d'Europe centrale et orientale ainsi que d'Union soviétique et de ses Républiques devraient réaliser le fait que le respect de ces principes sera fondamental pour le développement de nos relations.

(Source : CEE)